



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :
36

Membres du Bureau présents :
21

Membre du Bureau représenté :
2

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_08-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

N° DBC 20230223-08

Date de la convocation : 15 Février 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 Février 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Daniel BERTHUCAT, Christophe DOS SANTOS, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Éric CABROLIER, ROMEUF Didier (représenté par Christophe DOS SANTOS).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

METHODOLOGIE DE MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 12 de loi no. 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire ;
Vu la modification statutaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne adoptée le 30 novembre 2021 et la prise de compétence « La gestion du système d'information documentaire et l'animation du réseau des lieux de lecture publique du territoire ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20220322-60 du 22 mars 2022 approuvant la signature d'un Contrat Territoire Lecture.

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_08-DE
Reçu le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023

Alors qu'aucun texte ne précisait le rôle des communes et des intercommunalités en matière de lecture publique, la Loi Robert de décembre 2021 a permis de reconnaître le rôle des bibliothèques territoriales et de fixer un ensemble de principes généraux :

- en définissant les missions des bibliothèques, leur nécessaire accessibilité et leur inscription comme service public dans une perspective d'égalité, de continuité et de mutabilité,
- en instituant l'accès libre à des collections diversifiées, pluralistes et renouvelées,
- en introduisant les modalités d'accompagnement des médiathèques départementales aux structururations de réseaux intercommunaux,
- en recommandant la rédaction d'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique.

Cette loi permet de guider l'élaboration d'une stratégie territoriale de lecture publique pour Thiers Dore et Montagne, ainsi que la méthodologie générale de mise en réseau des bibliothèques présentes sur le territoire, déclinant les objectifs du Contrat Territoire Lecture 2022-2024, et présentée lors d'un Comité de Pilotage le 31 janvier 2023.

Phasée en trois étapes (faire identité / structurer / rendre visible), cette méthodologie s'appuie sur une concertation croisée des acteurs et des bénéficiaires, sur une montée en compétence de l'ensemble des acteurs autour de la place de la lecture publique aujourd'hui, dans le souci de faire émerger une culture commune, préalable indispensable à la pérennité du projet.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la méthodologie générale de mise en réseau des bibliothèques
- **Valide** les orientations de la phase de concertation, la reconnaissance des tendances qu'elle fera émerger, avec une prise en compte du temps dédié à la concertation pour l'ensemble des acteurs (élus, bénévoles - professionnelles des bibliothèques)
- **Approuve** l'organisation d'une journée de séminaire, co-portée financièrement par la Médiathèque départementale (prestations des formateurs) et TDM.

TOTAL VOTANTS : 21	Membres présents : 21	Membres représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	Pour : 21		Contre : 0
Abstentions : 0			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

